



# Mesures à prendre en cas d'inondation en milieu de travail

## Aide-mémoire

Avec les changements climatiques, l'île de Montréal est de plus en plus affectée par les risques d'inondation et les crues printanières. La fonte rapide des neiges, les précipitations et l'élévation du niveau de l'eau sont des facteurs qui contribuent à augmenter ce risque. Beaucoup de milieux de travail se retrouvent dans des zones à risque d'être affectées. Des actions sont nécessaires pour limiter les dégâts et protéger la santé des travailleurs.

### Que faire **AVANT** une inondation

- Vérifiez si votre entreprise ou vos locaux sont situés dans une zone à risque.
- Les zones où le risque d'inondation est plus grand
  - près du Lac des Deux montagnes
  - près de la Rivière-des-Prairies
- <https://geoinondations.gouv.qc.ca>



- Placez en lieu sûr les substances toxiques (ex. étagères, armoires), afin de prévenir la pollution de la zone inondée.

### Que faire **AU DÉBUT** d'une inondation

1. Suivez les directives et les consignes des autorités publiques :
  - sur le site web de l'arrondissement
  - sur les réseaux sociaux
  - en vous inscrivant à Avis et alertes et CodeRed pour recevoir des messages téléphoniques, textos ou courriels
2. Fermez les panneaux électriques.
3. Fermez les entrées d'eau.
4. Appelez votre fournisseur de gaz pour fermer les tuyaux de gaz.
5. Assurez-vous que les produits chimiques soient entreposés adéquatement.

## Que faire **PENDANT ET APRÈS** l'inondation

Avant de pénétrer dans un bâtiment inondé :

- Faites inspecter par une personne compétente la structure du bâtiment (les fondations, le toit et les autres structures de soutien) pour chercher des signes d'affaiblissement :
  - Fissures
  - Gonflements
  - Effritement de joints de maçonnerie
- Au besoin ou en cas de doute, faites appel à :
  - Un ingénieur en bâtiment
  - Une compagnie de nettoyage après-sinistres
  - Une compagnie référée par votre assureur

### ➤ **Activités de nettoyage et de rétablissement**

Quand vous\* participez aux activités de nettoyage et de rétablissement, évitez les blessures avec des objets et tout contact avec l'eau contaminée :

1- Portez les équipements de protection individuelle (EPI) suivants :

- Gants longs de caoutchouc contre la perforation



- Lunettes de sécurité étanches



- Bottes de sécurité en caoutchouc



- Survêtement type Tyvek®



- Masques N95 (NIOSH)



- Casque de sécurité si risque de blessure à la tête



2- Lavez-vous les mains souvent.

3- N'utilisez **JAMAIS** des équipements à essence ou au propane à l'intérieur. Il y a des risques d'intoxication au CO, et ce même si les portes et fenêtres sont ouvertes.

\* Certains travailleurs ne doivent pas participer aux travaux de nettoyage suite à une inondation :

- travailleuses enceintes et qui allaitent ;
- travailleurs souffrant de maladies chroniques respiratoires comme l'asthme ;
- travailleurs avec un faible système immunitaire.

### ➤ **Eaux d'inondation**

Les eaux d'inondation sont sales et contaminées et peuvent être un risque pour la santé.

- Si l'eau contaminée ou un objet contaminé touche votre bouche ou une plaie sur votre peau, rincer les parties touchées à grande eau propre puis composez le 811 pour avoir de l'information sur les actions à prendre.

## ➤ Éviter la prolifération de moisissures

Après une inondation, il peut y avoir une croissance de moisissures dans votre établissement. Les moisissures dispersent dans l'air des particules respirables (spores).

Elles peuvent entraîner des problèmes de santé, en particulier respiratoires.

Il faut éviter la prolifération des moisissures pour protéger votre santé et celle de vos travailleurs. Pour l'éviter :

- Retirez le plus vite possible l'eau encore présente.
- Procédez au nettoyage le plus rapidement possible après le retrait des eaux, idéalement dans les 48 heures.
- Jetez les matériaux qui ont absorbés l'eau.
- Séchez et aérez le bâtiment.
- Appelez des compagnies spécialisées en nettoyage après sinistre enregistrées à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

## ➤ Plan d'action pour les inondations

Pour mieux se préparer à une inondation, il est important de mettre en place un plan d'action. Voici des ressources qui pourraient vous aider à établir votre plan d'action :

- CHSST : [https://www.cchst.ca/products/posters/longdesc/emerg\\_prep.html](https://www.cchst.ca/products/posters/longdesc/emerg_prep.html)
- WSPS : <https://www.wsps.ca/resource-hub/french/six-%C3%A9tapes-pour-adapter-le-plan-de-pr%C3%A9paration-aux-urgences-de-votre-entreprise-aux-changements-climatiques-pour-les-employeurs-f%C3%A9d%C3%A9raux>

Nous pouvons vous aider à identifier et évaluer les risques pour la santé de vos travailleurs.

**Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des questions, contactez-nous :**

- **Téléphone : (514) 948-7513**
- **Courriel : mado.sat@santepub-mtl.qc.ca**

Info-Santé et Info-Social : 811 (problème de santé physique, anxiété, stress. etc.)